

**DÉPARTEMENT DU CALVADOS  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
SEULLES TERRE ET MER**

**10 PLACE EDMOND PAILLAUD  
CREULLY  
14480 CREULLY SUR  
SEULLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Délibération 2019 – 076 : Fixation des durées  
d'amortissement budget eau potable  
Séance du 15 novembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 15 novembre, à 18h, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes Seules Terre et Mer se sont réunis dans la salle de conférence de la communauté de communes Seules Terre et Mer 10 place Edmond Paillaud à Creully sur Seules, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis de MOURGUES, Président. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 8 novembre 2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 8 novembre 2019.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
49	39	45
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
<b>A L'UNANIMITÉ</b>
Pour: 45
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :  
*Amandine BASLEY, Yves BEAUDOIN, Catherine BLOUET, Marie-France BOUVET-PENARD, Jean-Pierre CHEVALIER, Didier COUILLARD, Yves de JOYBERT, Jean-Louis de MOURGUES, Marcel DUBOIS, Franck DUROCHER, Jean DUVAL, Véronique GAUMERD, René GERLET, Christian GUESDON, Martine HOUSSIN, Geoffroy JEGOU du LAZ, Yves JULIEN, Sylvie LE BUGLE, Gérard LECOQ, Jean-Daniel LECOURT, Jean-Luc LEON, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, Frédéric LEVALLOIS, André MARIE, Christian MARIE, Alain MIREY, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, René PETRICH, Nadège PONSARDIN, Chrystèle POUCHIN, Hervé RICHARD, Virginie SARTORIO, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Pascal THIBERGE.*

Ont donné pouvoir :

*Jean-Paul BERON a donné pouvoir à Virginie SARTORIO*

*Jean CHANAL a donné pouvoir à Philippe ONILLON*

*Alain COUZIN a donné pouvoir à Thierry OZENNE*

*Daniel DESCHAMPS a donné pouvoir à Nadège PONSARDIN*

*Alain DUVAL a donné pouvoir à Geneviève SIRISER*

*Olivier QUESNOT a donné pouvoir à Daniel LESERVOISIER*

Le Conseil communautaire a nommé Sylvie LE BUGLE secrétaire de séance.

*Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seules Terre et Mer du 4 juillet 2019 est adopté à la majorité absolue (2 contre).*

REÇU EN PREFECTURE

le 25/11/2019

Application agréée E-legalite.com

**2019-076 : FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT BUDGET EAU POTABLE**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M49
- Vu l'avis de la commission finances, affaires générales et ressources humaines
- Vu l'avis du Bureau,

Considérant que la communauté de communes exerce la compétence eau potable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019,  
 Considérant que les instructions budgétaires M14, M4 et M49 précisent les obligations en matière d'amortissement et permettent aux collectivités d'en fixer librement les durées, tout en respectant les limites fixées pour chaque catégorie d'immobilisation. Afin d'assurer l'amortissement de tous les biens que la collectivité est susceptible d'acquérir, il est proposé d'appliquer, pour d'éventuelles acquisitions à venir relevant de catégories d'immobilisations ne figurant pas dans le tableau ci-dessous, la durée d'amortissement maximale autorisée par les instructions M14, M4 et M49.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITE :**

- **CONFIRME** la poursuite des plans d'amortissement commencés par le syndicat d'alimentation en eau potable de Tilly sur Seullles
- **FIXE** les durées d'amortissement comme suit :

COMPTE	INTITULÉ	PROPOSITION DURÉES AMORTISSEMENTS
203	Frais d'études	5 ans
2121	Aménagement de terrain	10 ans
21311	Constructions	40 ans
21531	Installations, matériel et outillage techniques	50 ans

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
 Pour extrait conforme,

Par déléation  
 Le Vice-Président  
 Marcel DUBOIS

Le PRESIDENT  
 Jean - Louis de MOURQUES



*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seullles Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN

REÇU EN PREFECTURE

le 25/11/2019

Application agréée E-legalite.com